

# La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement

## Déclaration du groupe environnement et nature

Le groupe environnement et nature remercie sincèrement Isabelle de Kerviler pour son écoute, son ouverture et la qualité des échanges. Nous tenons également à saluer le travail commun effectué et la volonté de chacun des membres de coopérer pour obtenir un résultat efficient.

Le groupe environnement et nature a particulièrement relevé les avancées suivantes.

1. Toutes les discussions et les propositions ont été examinées sous l'angle de la définition de la compétitivité comme « *la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale, dans un environnement de qualité* ».

2. Dans la période de crise économique, sociale et écologique actuelle, qui rend notamment les financements publics plus incertains, il a été rappelé la responsabilité de l'État stratège pour maintenir une vision de long terme et donc les investissements permettant de soutenir la compétitivité, d'accroître l'emploi et de faciliter la mutation écologique de notre économie.

3. L'avis reconnaît que le modèle économique actuel et la financiarisation extrême ne peuvent plus répondre aux enjeux de la compétitivité tels que définis plus hauts, que cela génère plus de compétition que de coopération et qu'il est donc nécessaire, malgré la période de crise, de remettre à plat ce modèle pour anticiper un nouveau modèle de développement

4. L'avis se fait l'écho de propositions de nouveaux *business modèl*. Parmi eux, l'économie de fonctionnalité privilégiant l'usage à l'achat de biens matériels pour permettre de réduire la consommation de matières premières, sans réduire le confort - ou encore la valorisation de l'économie sociale et solidaire. Ce sont des alternatives existantes, actuellement insuffisamment développées.

5. Enfin, dans le cadre d'une réforme fiscale globale, nous soutenons la 4<sup>e</sup> piste signifiée dans l'avis, à savoir la diminution d'une partie des prélèvements obligatoires assis sur le travail et l'augmentation des prélèvements obligatoires sur la consommation de ressources naturelles, la pollution et les échanges financiers ainsi que des mécanismes d'ajustement aux frontières permettant, à la fois, de maintenir le niveau de protection sociale et de traiter les enjeux environnementaux.

Nous souhaitons vivement que, dans de futurs travaux, nous puissions aller encore plus loin dans la définition d'un nouveau modèle économique :

- qui renforce le lien avec le territoire, en fonction de la disponibilité et la pérennité des ressources naturelles, qui s'appuie fortement sur la production de proximité, tout en imaginant de nouvelles façons de consommer et de produire ;
- qui reconnaisse et prenne en compte la valeur réelle des services, non monnayables, fournis par la nature ;
- qui s'appuie sur de nouveaux indicateurs de richesse prenant en compte le bien-être des populations et les stocks de ressources naturelles - contrairement au PIB qui ne mesure que les flux financiers de production.

Cette ambition affichée, le groupe environnement et nature, sensible aux avancées manifestes obtenues, a majoritairement voté l'avis.